

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE

BELOEIL, ce vingt-six mai deux mille seize (26-05-2016).

- : **COMPARAÎT** : -

9319-9065 QUÉBEC INC., une société constituée et régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 1 981 rue Bernard-Pilon, Beloeil, province de Québec, J3G 4S5, agissant et représentée aux présentes par Serge ROUILLARD, administrateur, dûment autorisé tel qu'il le déclare.

ci-après désignée la « **Comparante** »

LAQUELLE DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.R.Q., c. Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2 et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE SOIXANTE-DOUZE (5 451 072) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Terrebonne.

Ayant comme numéro civique : **520-580, rue Papineau, en la ville de Boisbriand, province de Québec**, circonstances et dépendances.

ci-après appelé : « l'Immeuble »

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

9319-9065 QUÉBEC INC. est propriétaire de l'immeuble ci-haut désigné aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Robert BLAIS, notaire, le seize avril deux mille quinze (16-04-2015) sous le numéro dix mille quatre cent neuf (10 409) de ses minutes et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le dix-sept avril deux mille quinze (17-04-2015) sous le numéro 21 462 329.

Le siège social de 9319-9065 QUÉBEC INC. est situé au : 1 981 rue Bernard-Pilon, Beloeil, province de Québec, J3G 4S5.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la Ville de Boisbriand et l'utilisation est la suivante : usage résidentiel multifamilial, sont autorisés sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. DÉCLARATION PRÉALABLE

La comparante a déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le plan de réhabilitation et les documents suivant qui s'y rapportent : **Résumé de l'étude de caractérisation – 9319-9065 Québec inc. Suivi des travaux de réhabilitation environnementale des sols – 520-580, rue Papineau, Boisbriand, Québec, Référence : 150732SR, projet n^o 24665.**

5. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation datée du vingt-cinq avril deux mille seize (25-04-2016) et intitulée « 9319-9065 Québec inc. Suivi des travaux de réhabilitation environnementale des sols – 520-580, rue Papineau, Boisbriand, Québec, Référence : 150732SR, projet n^o 24665 », dont l'original demeure annexé aux présent avis après avoir été reconnu véritable par la Comparante, lequel fait partie intégrante du présent avis et contient :

5.1. Un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;

5.2. Un énoncé des catégorie d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;

5.3. Un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'immeuble;

5.4. Un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;

Ce résumé est attesté par **Catherine LE GUERRIER, expert agréé** en date du vingt-cinq avril deux mille seize (25-04-2016), dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

6. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION

Le cas échéant, mention est faire que les restrictions suivantes à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier sont devenues caduques du fait de la décontamination : Le terrain est donc désormais conforme aux exigences de

MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs) pour un site à vocation résidentielle.

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LA COMPARANTE a signé à Beloeil, ce vingt-six mai deux mille seize (26-05-2016)

931979865 QUÉBEC INC.


Ici représentée par : Serge ROUILLARD


ATTESTATION

Je, soussignée, Me Geneviève GUY, notaire, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la Comparante et de son représentant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par la Comparante;
3. Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à Beloeil, province de Québec, ce vingt-six mai deux mille seize (26-05-2016)

Nom : Me Geneviève GUY
Qualité : Notaire
Adresse : 428, rue Notre-Dame, suite 201
Repentigny (Québec)
J6A 2T4


Me Geneviève GUY, notaire